

Le **5 octobre 2023**, à **20 h 00** en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T.), le conseil municipal de Flamanville s'est réuni sur convocation adressée par M. le Maire en date du 29 septembre 2023.

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY, Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Cécile LERÉVÉREND, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Danielle LELUBEZ, Guillaume GOURDEL, Catherine VANHECKE, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

Pouvoirs :

Anita LEDANOIS donne pouvoir à Franck BRISSET
Bruno MARTEL donne pouvoir à Philippe LEMARCHAND
Anne CAPART donne pouvoir à Virginie DALBIN
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

Subventions 2023 – Demandes supplémentaires

Exposé :

Par délibération 23.D.041 en date du 9 juin 2023, le conseil municipal a voté différentes subventions aux associations pour l'année 2023.

Certaines demandes n'avaient pas été instruites dans l'attente de précisions supplémentaires et de nouvelles demandes ont été reçues depuis.

Les commissions « Enfance Jeunesse Sport » et « Finances » ont étudié ces demandes supplémentaires pour l'année 2023.

Délibération :

Les commissions « Finances » et « Enfance Jeunesse Sport » ont étudié les demandes de subventions supplémentaires.

La proposition suivante est présentée au Conseil Municipal :

Demande	Versement
Collège Lucien Goubert -> Subventions 2023	29 600
FFPJP – Comité Départemental de La Manche -> Organisation des championnats de France - Juillet 2023	15 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Les Pieux -> Organisation du 68 ^{ème} Congrès Départemental	2 000
Association Sport-Twirl -> Aide participation compétition internationale	500
Total	47 100

Précisions de modalités de vote

Pour le Comité départemental de la Manche : K.MELIN ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants :

- de verser les subventions 2023 supplémentaires figurant dans le tableau de la proposition,
- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 sur le chapitre 65.

Le Maire,

F. BRISSET

